Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201326-20250409-CM2504-DEL15-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 mars 2025
Date d'affichage 27 mars 2025

Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 19 + 10 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
Le NEUF AVRIL à vingt heures,
Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE POUR LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2025

Le Conseil municipal ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération de la ville de La Ferté-Bernard DEL_20_05_25_03 en date du 25 mai 2020 confiant au Maire certains pouvoirs par délégation
Vu la délibération de la ville de La Ferté-Bernard DEL_22_10_05_14 en date du 5 octobre 2022 sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.
Vu le rapport du Maire.

Considérant que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée, sans modifier le montant global des sections. Dans ce cas, le Maire sera tenu d'informer le Conseil municipal, lors de sa plus proche séance, des mouvements de crédits opérés.

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, pour l'exercice 2025, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit :

  - 899 250 € pour la section de fonctionnement
  - 576 458,21 € pour la section d'investissement

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Christiane VAN RYSSEL

Pour copie conforme
Le Maire

Didier REVEAU

MAIRIE DE LA FERTÉ-BERNARD